

DÉLIBÉRATION N° 2022.03.05
CONVENTION BRIGADE VERTE 2023

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Lysiane LEDUC-DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Philippe ONILLON - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Catherine INNOCENT donne pouvoir à Lysiane LEDUC-DREAN
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Marie-Christine DEHLINGER donne pouvoir à Philippe ONILLON

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Nous devons renouveler la convention « Brigade Verte » est à renouveler pour l'année 2023.

Pour rappel, les missions de la « Brigade Verte » sont les suivantes :

- Destruction nids de guêpes, frelons asiatiques, avec une participation financière de 60 €,
- Boitage (sur devis),
- Destruction ragondins,
- Récupération des dépôts sauvages « encombrants »,
- Récupération d'animaux errants avec facturation aux propriétaires (frais de déplacement),
- Aide et conseil auprès des élus.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 369,40 € TTC, calculée comme suit :

Nombre d'habitants : $1\,681 \times 0,60 \text{ €} = 1\,008,60 \text{ €}$

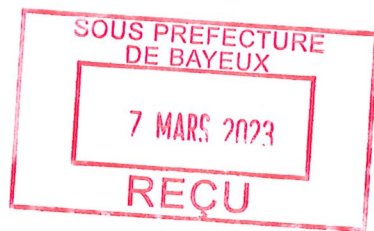
Nombre d'hectares : $902 \times 0,40 \text{ €} = 360,80 \text{ €}$.

TOTAL : 1 369,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ la convention de prestations de services avec la Société « Brigade Verte ».

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 7 mars 2023*



Le Maire
A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DENER-SUR-MER" and "CÉRÉT". The signature is written in a cursive style.